

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 3.0 Date: 5th Septembre 2019

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit	
	Désignation Commerciale	P Adhesive
	Nom Chimique	Mélange
	N° CAS	Mélange
	N° EINECS	Mélange
	No. D'Enregistrement d'REACH	Aucun attribué.
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Utilisation Identifiée	Adhésifs.
	Utilisations Déconseillées	Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	Identification de la société	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire Royaume-Uni RG24 8FW
	Téléphone	+44 (0) 1256 462131
	Fax	+44 (0) 1256 471441
	Email (personne compétente)	mm.uk@vishaypg.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Tél. d'urgence	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC (24 heures)
	Langues parlées	Toutes les langues européennes officielles.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Repr. 1B; H360D STOT RE 2; H373
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Désignation Commerciale	P Adhesive
	Pictogramme(s) de Danger	  
	Mention(s) d'Avertissement	Danger
	Contient:	N-Methylpyrrolidone et Xylène.
	Mention(s) de Danger	H226: Liquide et vapeurs inflammables. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315: Provoque une irritation cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 3.0 Date: 5th Septembre 2019

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H360D: Peut nuire au fœtus..
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil(s) de Prudence

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331: NE PAS faire vomir.

Information supplémentaire

Non applicable

2.3 Autres dangers

Rien de connu

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances - Non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification des dangers
N-Methylpyrrolidone	60 - 70	872-50-4	212-828-1	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (LCS: ≥ 10%) Repr. 1B; H360D
Xylène	20 - 24	1330-20-7	215-535-7	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic. 3; H412

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Ne pas respirer les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de

Révision: 3.0 Date: 5th Septembre 2019

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

Inhalation	produit est probable. Éviter tout contact. Déconseillé aux femmes enceintes. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Consulter un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Contact avec la Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation s'étend.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire deux verres d'eau. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Envisager l'utilisation de charbon en suspension (240 ml d'eau / 30 g de charbon). Dose habituelle : 25 à 100 g chez les adultes. Si besoin est (et sous surveillance médicale), procéder à un lavage gastrique avec protection des voies respiratoires par intubation endotrachéale.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traiter symptomatiquement.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'Extinction Appropriés	Ceux appropriés pour contenir l'incendie. Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Liquide et vapeurs inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Ammoniac, Éthanol, Oxydes d'azote et Oxydes de carbone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans des récipients vides non nettoyés.
5.3 Conseils aux pompiers	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact. Déconseillé aux femmes enceintes. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
--	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 3.0 Date: 5th Septembre 2019

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, dans les caves et dans les fosses et tranchées de travail; les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements. Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Ne pas absorber à l'aide de sciure ou d'autres matières absorbantes combustibles. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outil produisant des étincelles. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter tout contact. Déconseillé aux femmes enceintes. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe.
- Température de stockage: Ambiante. Maintenir à une température n'excédant pas (°C): 50.
Temps limite de stockage: Stable dans les conditions normales.
Matières incompatibles: Conserver à l'écart des: Forte Agent réducteur/Matière comburante (agent oxydant) et Forte Alcalis.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Adhésifs.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
N-Methylpyrrolidone	872-50-4	10	40	20	80	VLIEP, Sk
Xylène, isomères mixtes, purs	1330-20-7	50	221	100	442	VLIEP, Sk

Source: VLIEP : Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle.

Remarque: Sk - Peut être absorbé à travers la peau.

SUBSTANCE	N° CAS	VME		VLCT (ou VLE)		Observations	TMP No.	FT No.	Année
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³				
N-Methylpyrrolidone	872-50-4	10	40	20	80	*, R1B	84	213	2012
Xylène, isomères mixtes, purs	1330-20-7	50	221	100	442	*	4bis, 87	77	2007

Source: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

Remarque:

R1B = substance classée CMR de catégorie 1a, 1b ou 2 suivant le cas.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 3.0 Date: 5th Septembre 2019

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

R2 = substance classée CMR de catégorie 1a, 1b ou 2 suivant le cas.

* = risqué de pénétration percutanée.

8.1.2 Valeur limite biologique

SUBSTANCE	N° CAS	Valeur limite biologique	Valeur de référence biologique	Remarque
N-Méthylpyrrolidone	872-50-4	20 mg/g créatinine de 2-hydroxy-N-méthylsuccinimide dans l'urine (matin-après-midi; 18 heures), ou 70 mg/g créatinine de 5-hydroxy-N-méthyl-2-pyrrolidone dans l'urine (2-4 heures après la fin de l'exposition / du travail)	-	SCOEL

Source: CSLEP - Comité Scientifique en Matière de Limites D'exposition Professionnelle (2014) UE Décision de la Commission 2014/113/EU.

8.1.3 PNECs et DNELs

N-Méthylpyrrolidone Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Orale	Inhalation	Cutanée
Ouvrier - À long terme - Effets systémiques	-	14.4 mg/m ³ *	4.8 mg/kg p.c. /jour*

*DNELs obligatoires

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. ou Utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Recommander un appareil d'aspiration local. Utiliser des systèmes de ventilation anti-étincelles, un équipement antidéflagrant agréé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque.

Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail. Déconseillé aux femmes enceintes.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Les vêtements de protection doivent être spécifiquement sélectionnés pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses manipulées. Il est important de vérifier la résistance des vêtements de protection aux produits chimiques auprès du fournisseur respectif.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Matériaux appropriés:

Caoutchouc butyle, 0.7 mm Épaisseur minimale. Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374.
Caoutchouc nitrile, 0.4 mm Épaisseur minimale. Au moins l'indice de protection 2, correspondant à > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374.
Caoutchouc chloroprène, 0.5 mm Épaisseur minimale.

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Révision: 3.0 Date: 5th Septembre 2019

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

Protection respiratoire



Travailler dans des zones de travail bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire adéquate. Système(s) ouvert(s): Porter une protection respiratoire appropriée. Appareil de filtration des gaz (EN 141)

Dangers thermiques

Non applicable.

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Jaune pâle Liquide visqueux.
Odeur	Odeur aromatique.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	29 - 37°C
Taux d'Evaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	1.03 @ 20°C (H2O = 1)
Solubilité(s)	Non disponible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	6 – 10 Poise @ 25°C
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Contenu du composant organique volatil (%): 87 - 89

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Réaction exothermique. Réagit avec acides et alcalins.
10.4 Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Ne pas utiliser d'outil produisant des étincelles.
10.5 Matières incompatibles	Conserver à l'écart des: Forte Agent réducteur/Matière comburante (agent oxydant) et Forte Alcalis.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Ammoniac, Éthanol, Oxydes d'azote et Oxydes de carbone.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)

Toxicité aiguë - Orale

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne

Révision: 3.0 Date: 5th Septembre 2019

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

Toxicité aiguë - Cutanée	<p>sont pas remplis.</p> <p>Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation DL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.</p> <p>Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation DL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.</p>
Toxicité aiguë - Inhalation	<p>Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation LC50 > 20 mg/l.</p>
<p>Corrosion cutanée/irritation cutanée N-Methylpyrrolidone</p> <p>Xylene</p>	<p>Mélange: Skin Irrit. 2; H315. Provoque une irritation cutanée.</p> <p>Skin Irrit. 2</p> <p>Faiblement/légèrement irritant. Volontaires humains (van Thriel et al. 2007)</p> <p>Skin Irrit. 2</p>
<p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire N-Methylpyrrolidone</p> <p>Xylene</p>	<p>Effet irritant sur la peau. (Chatterjee A et al., 2005)</p> <p>Mélange: Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Eye Irrit. 2</p> <p>Irritant pour les yeux. (lapin) (OECD 405)</p> <p>Eye Irrit. 2</p>
<p>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</p>	<p>Légèrement irritant pour les yeux. (lapin) (Publication sans nom 1983)</p> <p>Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p>
<p>Mutagénicité sur les cellules germinales</p>	<p>Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p>
<p>Cancérogénicité</p>	<p>Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p>
<p>Toxicité pour la reproduction N-Methylpyrrolidone</p>	<p>Repr. 1B; H360D. Peut nuire au fœtus.</p> <p>Repr. 1B</p> <p>Toxicité pour le développement NOAEC: 116ppm (rat) (OECD 416)</p> <p>Toxicité pour la reproduction NOAEC: 350mg/kg bw Jour (rat) (OECD 416)</p>
<p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique N-Methylpyrrolidone</p>	<p>Mélange: STOT SE 3; H335. Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>STOT SE 3</p> <p>Sommaire des paramètres d'inscription auprès de l'ECHA: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.</p>
<p>Xylene</p>	<p>STOT SE 3</p> <p>Sommaire des paramètres d'inscription auprès de l'ECHA: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.</p>
<p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Xylene</p>	<p>Mélange: STOT RE 2; H373. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>STOT RE 2</p> <p>Orale: Aucun effet indésirable observé – NOAEC: 3000ppm (OECD 408)</p> <p>Cutanée: Faiblement/légèrement irritant – NOAEC: < 413 mg/kg bw Jour (OECD 410)</p> <p>Inhalation: Effets secondaires observés – NOAEC (rat) 3515 mg/m³ (Carpenter et al. 1975)</p>
<p>Danger par aspiration</p>	<p>Mélange: Asp. Tox. 1; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Ce produit a été classé selon une estimation prudente sur la base de: Jugement d'expert et un pourcentage élevé de composants présentant un danger d'aspiration.</p>
<p>Xylene</p>	<p>Asp Tox. 1</p> <p>Viscosité dynamique: 0.74 mm²/s (@20°C)</p> <p>La tension superficielle: 28.7nM</p>

11.2 Autres informations

Aucun.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne

Révision: 3.0 Date: 5th Septembre 2019

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

12.2	Persistence et dégradabilité N-Methylpyrrolidone Xylene	sont pas remplis. Aucune information sur le mélange lui-même. Facilement biodégradable. De l'eau % Dégradation: 73% (28 jours) (OECD 301 C) Facilement biodégradable. De l'eau % Dégradation: 98 (28 jours) (OECD 301 F)
12.3	Potentiel de bioaccumulation N-Methylpyrrolidone Xylene	Aucune information sur le mélange lui-même. La substance a un faible potentiel de bioaccumulation. BCF: - 0.46 (BASF AG, 1988) La substance a un faible potentiel de bioaccumulation. BCF: 25.9 (Walsh et al. 1977) (Références croisées)
12.4	Mobilité dans le sol N-Methylpyrrolidone Xylene	Le produit devrait être peu mobile dans le sol. La substance devrait être très mobile dans le sol. Log Koc: 0.87 ((Q)SAR) (EPA, 2012) La substance devrait être modérément mobile dans le sol. Log Koc: 2.73 (Hodson et al 1988).
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets néfastes	Rien de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Ne pas jeter à l'égout sans diluer et neutraliser. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé.
13.2	Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	Transport maritime (IMDG)	Avion (ICAO/IATA)
14.1	UN 1133	UN 1133	UN 1133
14.2	ADHÉSIFS CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE	ADHÉSIFS CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE	ADHÉSIFS CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE
14.3	3	3	3
14.4	III	III	III
14.5	Non classé comme Polluant Marin. / Substance dangereuse pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin. / Substance dangereuse pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin. / Substance dangereuse pour l'environnement
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2	
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.	
14.8	Renseignements supplémentaires	Aucun.	

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 3.0 Date: 5th Septembre 2019

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

	N-Methylpyrrolidone: Entrée 30: Restriction de l'approvisionnement des substances et mélanges au grand public, si classés comme Repr. 1A ou 1B Entrée 71: Résolu comme substance seule ou en mélanges > = 0,3% en poids après le 9 mai 2020. Dérégulations: solvant ou réactif dans le processus de revêtement des fils (jusqu'au 9 mai 2024) N-Methylpyrrolidone: Toxique pour la Reproduction.
Substance(s) extrêmement préoccupante	
15.1.2 Règlements nationaux	
Wassergefährdungsklasse (Allemagne)	
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	Classe de danger pour l'eau 2 (Classification interne) Une évaluation de la sécurité chimique conformément à REACH n'est pas nécessaire.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Classification de la substance / du mélange est mise à jour . Mise à jour de la version et date.
S'il vous plaît examiner SDS avec soin

Il existe des mises à jour pour les rubriques suivantes, indiquées par -

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS)

EU Classification harmonisée et Enregistrement(s) ECHA pré-existant N-Methylpyrrolidone (N° CAS 872-50-4) et Xylène (N° CAS 1330-20-7).

Références bibliographiques

- van Thriel C, Blaszkewicz M, Schäper M, Juran SA, Kleinbeck S, Kiesswetter E, Wrbitzky R, Stache J, Golka K, Bader M. 2007. Chemosensory effects during acute exposure to N-methyl-2-pyrrolidone (NMP). Toxicol. Lett. 175:44-56. Epub 2007 Sep 29.
- Chatterjee A, Babu R, Abaghotu E and Singh M. 2005. The effect of occlusive and unocclusive exposure to xylene and benzene on skin irritation and molecular responses in hairless rats. Arch Toxicol 79: 294-301.
- Carpenter CP, Kinkead ER, Geary DJ, et al. 1975. Petroleum hydrocarbon toxicity studies: V. Animal and human response to vapors of mixed xylenes. Toxicol Appl Pharmacol 33:543-558.
- Walsh, Armstrong, Bartley, Salman and Frank. 1977. Residues of emulsified xylene in aquatic weed control and their impact on rainbow trout. Appl. Sci. Branch, Eng. Res. Cent. Denver, CO: 15p.
- US EPA, 2012. Estimation Programs Interface Suite for Microsoft Windows, v4.11. United States Environmental Protection Agency, Washington, DC, USA.
- Hodson J and Williams NA. (1988). The estimation of the adsorption coefficient (Koc) for soils by high performance liquid chromatography. Chemosphere 17, 67-77.

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Point d'éclair [Closed cup/Coupe fermée] Résultat du test Résultat du test
Asp. Tox. 1; H304	Estimation Viscosité @ 40°C/Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS)
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
STOT SE 3; H335	Calcul du seuil
Repr. 1B; H360D	Calcul du seuil
STOT RE 2; H373	Calcul du seuil

LÉGENDE

ADR/RID	ADR: Européen relatif au Transport International de Marchandises Dangereuses par Route / RID: Règlement concernant le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses
BCF	Facteur Coefficient de Bioconcentration (FCB)
CAS	CAS: Chemical Abstracts Service

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 3.0 Date: 5th Septembre 2019

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
EC	CE: Communauté Européenne
EU	Union européenne
IATA	IATA: Association internationale du transport aérien
OACI/IATA	OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale / IATA: Association internationale du transport aérien
IMDG	IMDG: Maritime International des Marchandises Dangereuses
CSEO	Concentration Sans Effet Observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
VLE	Limite d'exposition (15 min)
UN	Nations Unies
vPvB	très Persistant et très Toxique

Classification des dangers / Code de classification:

Flam. Liq. 3; Liquide Inflammable, Catégorie 3
Asp. Tox. 1; Danger par aspiration, Catégorie 1

Acute Tox. 4; Toxicité aiguë, Catégorie 4
Skin Irrit. 2; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit. 2; L'oeil Irritation, Catégorie 2
STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —
Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Repr. 1B; Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Acute Tox. 4; Toxicité aiguë, Catégorie 4
STOT RE 2; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —
Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Aquatic Chronic 3; Dangereux pour l'environnement aquatique,
Chronique, Catégorie 3

Mention(s) de Danger

H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les
voies respiratoires.
H312: Nocif par contact cutané.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H360D: Peut nuire au fœtus.
H332: Nocif par inhalation.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite
d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long terme.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Vishay Precision Group ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Vishay Precision Group n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Non applicable

Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.